

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE TAISNIERES EN THIERACHE

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil municipal

Séance du 07 Juillet 2015

Date de la convocation : 30/06/2015

Nombre de conseillers en exercice : 10

Le sept juillet deux mille quinze, à 19h30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Claude Connart, Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 30 juin conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, ci-après :

Ordre du Jour :

- | | |
|---|-----------|
| 1 – Reversement de la Taxe sur la consommation finale d'électricité | 2015 - 12 |
| 2 – Tarifs cantine scolaire (année 2015/2016) | 2015 - 13 |
| 3 – Ruelle Fourgon | 2015 - 14 |
| 4 – Arrêté Haies | |
| 5 – Pompe Communale | 2015 – 15 |

Questions diverses

Étaient présents : Mmes DESENFANT C, MARTINS MI, VERLOO E,
Mrs CONNART C, LESPERANCE C, HERY H, LIESSE C, LANDOT JP, LAVIGNE R

Absents : RENARD F, VERLOO E (Excusées)

Pouvoir de Mme RENARD à Mme MARTINS

Mme VERLOO a rejoint l'Assemblée à 20h 15

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mr LIESSE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1 - Reversement de la Taxe sur la consommation finale d'électricité

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Loi de Finances rectificative du

08 Août 2014 a modifié les modalités de perception et de reversement de la taxe finale d'électricité.

Lors de sa réunion du 30 mars 2015, le Comité Syndical du Syndicat d'électricité de l'Arrondissement d'Avesnes a confirmé sa volonté de reverser aux communes de moins de 2000 habitants, 100% du produit de cette taxe perçue sur leur territoire.

Il appartient au Conseil Municipal d'accepter le reversement de cette taxe, ce que Monsieur le Maire l'invite à faire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE, à l'unanimité, le reversement à hauteur de 100% de la taxe sur la consommation finale d'électricité perçue par le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur le territoire de la commune.

2- Cantine scolaire

Le Conseil après en avoir délibéré,

Décide

de fixer le tarif de la cantine à :

- 3.10 € pour les enfants (tickets jaunes)
- 3.70 € pour les adultes (tickets roses)

et ce à partir du 31 Août 2015.

3 - Ruelle Fourgon :

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 25 Août 2014, le conseil municipal lui a donné l'autorisation d'entreprendre les démarches pour les ruelles de la commune .

Suite au décès de Mr Delvigne domicilié Rue des Pâtures et à la vente de la maison, il semble opportun de reprendre le dossier d'échange de parcelles afin de déplacer la Ruelle Fourgon (qui passe dans la cour de l'habitation). Monsieur le Maire après avoir rencontré le futur propriétaire, donne lecture d'un courrier reçu par celui-ci.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette démarche et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

4-Taille des Haies :

Après accord du conseil municipal, un arrêté concernant l'Elagage ou l'Abattage d'Arbres et de Haies sera pris sur le territoire de la commune

5-Pompe communale :

Monsieur le maire informe l'Assemblée que des incidents multiples sont à déplorés concernant l'utilisation de la pompe communale (coffret fracturé, utilisation frauduleuse, etc...).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'installation d'un nouveau coffret renforcé équipé de clés non reproductibles, 1 exemplaire sera remis à chaque personne payant la redevance annuelle. Une clé complémentaire pourra être mise à disposition moyennant la somme de 25 € (il en sera de même en cas de perte).

Un courrier sera envoyé à chaque utilisateur afin de les aviser de cette nouvelle installation. Un rappel sera fait concernant les manœuvres par rapport aux propriétés riveraines, de plus une actualisation des surfaces sera demandée aux agriculteurs de la commune pour la redevance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Accepte l'installation de ce nouveau coffret muni de clés non reproductibles,

Accepte le principe de percevoir la somme de 25 € en cas de demande de clé complémentaire,

Accepte la demande de réactualisation des surfaces pour les agriculteurs de la commune,

la réévaluation de la redevance sera évoquée lors d'un prochain conseil

Donne pouvoir à Mr le maire pour effectuer les démarches concernant cette affaire.

Questions diverses :

Subventions Eglise et Personnes à mobilité réduite :

- Eglise : Le Conseil décide de continuer le dossier concernant la réhabilitation de l'église (dossiers de demande de subvention), en effet, photos à l'appui, depuis l'étude réalisée en 2013, des fissures continuent à apparaître sur les murs extérieurs.

- Dossier PMR (Personnes à mobilité réduite) : l'étude du dossier continue avec les demandes de subventions

- Ecole : La commune offre de nombreux moyens à l'école afin d'empêcher une fermeture. Le conseil municipal désire mettre tout en œuvre pour éviter l'exode des enfants de la commune vers les écoles extérieures

- Demande de Mr et Mme Sulmon/Lambert : Suite au courrier reçu en mairie, Le Conseil autorise le fils de Mr et Mme Sulmon/Lambert à continuer à fréquenter la garderie de l'école tout en respectant les horaires.

Repas des Aînés : Monsieur le maire rappelle la date du repas des aînés qui se déroulera le Dimanche 13 septembre. Un courrier sera envoyé à chaque personne et les conseillers passeront prendre les réservations.

La Clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.